

1<sup>er</sup> février 2021

À cette séance ordinaire, tenue le 1<sup>er</sup> février 2021, étaient présents les membres du conseil suivants : Madame Rabia Louchini, Messieurs Clermont Maranda, Réjean Deblois, Jean-François Nadeau et Pascal Laverdière sous la présidence de Monsieur Michel Duval, maire. Aussi présent M. Yvon Marcoux, directeur général secrétaire-trésorier. Est absente madame Danielle Roy. La séance est tenue à huis clos par téléconférence afin de respecter les directives de la Santé Publique. La séance est enregistrée et sera diffusée sur le site Internet de la municipalité. L'assemblée débute. Il est vingt et une heures quinze (21h15).

18-21

**Attestation tenue séance du conseil à huis clos par téléconférence.**

CONSIDÉRANT la prolongation du décret déclarant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois;

CONSIDÉRANT l'arrêté du ministre de la Santé et des Services sociaux qui oblige au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et du directeur général, secrétaire-trésorier, que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et le directeur général, secrétaire-trésorier soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence.

CONSIDÉRANT le couvre-feu décrété en vigueur du 9 janvier 2021 au 8 février 2021;

Il est proposé par Jean-François Nadeau, appuyé par Pascal Laverdière et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédiène accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et le directeur général, secrétaire-trésorier puissent y participer par téléconférence.

19-21

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Réjean Deblois, appuyé par Clermont Maranda et résolu unanimement;

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec les modifications demandées.

L'ordre du jour proposé est le suivant :

Ouverture de l'assemblée et validation du quorum

1. Attestation tenue séance du conseil à huis clos par téléconférence.
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 11 janvier 2021
4. Adoption de délégation et paiement liste des comptes du 18 janvier 2021
5. Arrérage taxes
6. Génératrice état dossier
7. Assemblée générale annuelle Loisirs 3 février 2021
8. Priorité de la municipalité pour actions Sûreté du Québec sur notre territoire prochaine année
9. Réception définitive travaux BML Langevin + des Roseaux
10. Suivi règlement CCU
11. Projet enseigne
12. Bilan permis 2020
13. Bilan ordures 2020
14. Bilan SOMAEU (Suivi ouvrage municipal assainissement eaux usées) 2020
15. Suivi projet piste cyclable
16. Adoption premier projet modification règlement zonage
17. Adoption projet modification règlement construction
18. Rue Bédard
19. Semaine de relâche 1er mars 2021

20-21

**Adoption du procès-verbal du 11 janvier 2021**

Il est proposé par Pascal Laverdière, appuyé par Jean-François Nadeau et résolu unanimement;

Que le procès-verbal du 11 janvier 2021 soit adopté tel que présenté.

1<sup>er</sup> février 2021

- 21-21 **Approbation de délégation et de paiement liste des comptes du 18 janvier 2021.**  
Il est proposé par Jean-François Nadeau, appuyé par Réjean Deblois et résolu unanimement;  
Que le conseil municipal approuve la délégation aux employés et paiement de liste de comptes suivants tels que présentés aux élus.
- |   |            |                     |
|---|------------|---------------------|
| Les paiements directs numéros : 1090 à 1093 | totalisant | 1 483.98 \$         |
| Les chèques numéros : 15656 à 15675         | totalisant | 44 135.11 \$        |
| <b>Pour un grand total de :</b>             |            | <b>45 619.09 \$</b> |
- 22-21 **Priorité de la municipalité pour actions Sûreté du Québec sur notre territoire prochaine année**  
CONSIDÉRANT la correspondance reçue en date du 14 janvier 2021;  
CONSIDÉRANT les discussions tenues avec le conseil séance tenante à ce sujet;  
Il est proposé par Pascal Laverdière, appuyé par Jean-François Nadeau et résolu unanimement  
Que le conseil municipal de Sainte-Hénédiène avise la Sûreté du Québec MRC de la Nouvelle-Beauce que les priorités suivantes sont demandées par le conseil pour 2021-2022 :
  - ✓ Que des opérations de surveillance de la vitesse soient faites dans les rues et aux quatre (4) entrées du village ainsi que dans la zone scolaire;
  - ✓ Que des opérations de surveillance soient faites au niveau de la circulation des véhicules hors route dans les rues du village;
  - ✓ Que des opérations de surveillance et d'informations soient faites concernant les vols sur propriétés privées.
- 23-21 **Réception définitive travaux BML Langevin + des Roseaux**  
CONSIDÉRANT la demande de l'entrepreneur de procéder au versement de la retenue;  
CONSIDÉRANT l'avis de l'ingénieur conseil responsable de la surveillance des travaux;  
CONSIDÉRANT la réception du cautionnement d'entretien;  
Il est proposé par Rabia Louchini, appuyé par Pascal Laverdière et résolu unanimement  
Que le conseil municipal de Sainte-Hénédiène accepte la réception finale des travaux et autorise le directeur général, secrétaire-trésorier à effectuer le versement de la retenue.
- 24-21 **Adoption premier projet modification règlement zonage**  
CONSIDÉRANT le projet de modification du règlement de zonage concernant l'encadrement de logement pour travailleur agricole et autres modifications soumis au conseil;  
CONSIDÉRANT l'obligation de tenir une consultation publique, qui est remplacée par un processus de consultation écrite de 15 jours en raison de la pandémie, avant d'adopter les modifications prévues au règlement par l'adoption du second projet;  
Il est proposé par Rabla Louchini, appuyé par Clermont Maranda et résolu unanimement  
Que le conseil municipal adopte le premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage 328-08 et amendements sur l'encadrement de logement pour travailleur agricole et autres modifications.  
Qu'une copie soit transmise à la MRC de la Nouvelle-Beauce.  
Un avis public sera publié dans le prochain Info-Dinois, sur les babillards de la municipalité ainsi que sur le site Internet concernant la consultation publique écrite sur ce projet.

1<sup>er</sup> février 2021

25-21

**Adoption projet modification règlement de construction**

CONSIDÉRANT le projet de modification du règlement de construction concernant les minimaisons, micromaisons et maisons à assembler soumis au conseil;

CONSIDÉRANT l'obligation de tenir une consultation publique, qui est remplacée par un processus de consultation écrite de 15 jours en raison de la pandémie, avant d'adopter les modifications prévues au règlement;

Il est proposé par Réjean Deblois, appuyé par Rabia Louchini et résolu unanimement

Que le conseil municipal adopte le projet de règlement modifiant le règlement de construction 328-08 et amendements sur les minimaisons, micromaisons et maisons à assembler.

Qu'une copie soit transmise à la MRC de la Nouvelle-Beauce.

Un avis public sera publié dans le prochain Info-Dinois, sur les babillards de la municipalité ainsi que sur le site Internet concernant la consultation publique écrite sur ce projet.

26-21

**Rue Bédard**

CONSIDÉRANT le document de consultation remis aux habitants de la rue Bédard;

CONSIDÉRANT les réponses reçues à la suite de l'envoi de ce document;

CONSIDÉRANT l'étroitesse de la rue et tous les problèmes encourus par celle-ci;

Il est proposé par Jean-François Nadeau, appuyé par Clermont Maranda, Réjean Deblois et Michel Duval

Sous division de Rabia Louchini et Pascal Laverdière

Que la neige soit soufflée sur les terrains contigus à la rue Bédard en tout temps aux endroits où le déneigeur peut la projeter à sa discrétion.

Que les bacs de recyclage et d'ordures devront être mis dans le rond à l'entrée de la rue Cloutier pour le 101 et le 103, rue Bédard et à l'entrée ou contigu à la rue Principale pour le 139, rue Principale.

Que le stationnement dans la rue soit interdit en tout temps vu son étroitesse.

Des enseignes indiquant que le stationnement sera interdit seront installés et seul l'embarquement et le débarquement de marchandises seront permis.

Le tout sera effectif à partir du 2 février 2021.

27-21

**Désignation rue Bédard comme interdit de stationnement**

CONSIDÉRANT l'article 8.2 du règlement de qualité de vie;

CONSIDÉRANT l'étroitesse de cette rue;

CONSIDÉRANT les avertissements verbaux donnés à plusieurs reprises;

Il est proposé par Jean-François Nadeau, appuyé par Réjean Deblois et résolu unanimement

Que le conseil municipal décrète que le stationnement dans la rue Bédard est interdit dorénavant en tout temps des deux côtés de la rue.

Que le conseil demande aux employés municipaux d'installer une signalisation à cet effet dès que cela sera possible.

28-21

**Semaine de relâche 1<sup>er</sup> mars 2021**

CONSIDÉRANT la pandémie de la COVID 19;

CONSIDÉRANT les directives de la santé publique;

CONSIDÉRANT les discussions tenues avec la responsable du service de garde de l'école La Découverte et les informations reçues;

Il est proposé par Clermont Maranda, appuyé par Pascal Laverdière et résolu unanimement

Que le conseil municipal signifie son intérêt à regarder la possibilité de tenir un service de garde pendant la semaine de relâche conditionnellement à ce que le conseil reçoive des détails sur les coûts ainsi que sur les activités tenues. Le tout devra répondre également aux directives de la santé publique.

1<sup>er</sup> février 2021

29-21

**Levée de la séance**

Il est proposé par Jean-François Nadeau que la séance soit levée.  
Il est vingt et une heures quarante (21h40).

« Je, Michel Duval, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».



Michel Duval,  
Maire



Yvon Marcoux,  
Dir. gén. & sec.-trés